

BNAC CONFIANCE FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2018

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP » au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard

4. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

2. Autres obligations légales et réglementaires

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Les emplois en valeurs mobilières représentent 79,50% de l'actif total au 31 Décembre 2018. Cette proportion est en dessous du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les emplois en liquidité et quasi liquidité représentent 20,50% de l'actif total au 31 Décembre 2018. Cette proportion est en dépassement du maximum de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Conformément aux dispositions du paragraphe 2 du prospectus, le pourcentage d'emploi des actifs en actions des sociétés cotées en bourse doit être environ de 30%. Au 31/12/2018, ce pourcentage représente 29,56%.
- Conformément aux dispositions du paragraphe 2 du prospectus, le pourcentage d'emploi des actifs en BTA, en emprunts garantis par l'Etat ou émis par des entreprises faisant appel public à l'épargne, en titres de créance à long terme émis par l'Etat ou négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie et billets de trésorerie émis par les sociétés cotées, notées ou avalisés par une banque de la place doit être d'environ 45%.
Au 31 Décembre 2018, l'actif du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP » est employé à raison de 45,25% dans les valeurs mobilières sus-indiquées.
- Les emplois en titres émis par la Banque Nationale Agricole représentent 15,46% de l'actif total au 31 Décembre 2018, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

Tunis, le 21 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes :

LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C

Chiheb GHANMI

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018

ACTIF	Note	31/12/2018	31/12/2017
AC1- PORTEFEUILLE TITRES	3.1	486 935,172	464 339,797
a- Actions, valeurs assimilés et droits rattachés		209 681,401	210 377,138
b- Obligations et valeurs assimilées		277 253,771	253 962,659
AC2- PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	3.2	125 586,081	120 647,065
a- Placements monétaires		77 157,850	115 063,685
b- Disponibilités		48 428,231	5 583,380
AC3- CREANCES D'EXPLOITATION		0,000	0,000
a- Intérêt à recevoir		0,000	0,000
TOTAL ACTIF		612 521,253	584 986,862
PASSIF			
PA1- OPERATEURS CREDITEURS	3.3	2 594,596	2 442,456
PA2- AUTRES CREDITEURS DIVERS	3.4	5 983,470	5 694,665
TOTAL PASSIF		8 578,066	8 137,121
ACTIF NET			
CP1- CAPITAL	3.5	588 091,503	561 397,732
CP2- SOMMES DISTRIBUABLES	3.6	15 851,684	15 452,009
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		1,049	3,535
b- Sommes distribuables de l'exercice		15 850,635	15 448,474
ACTIF NET		603 943,187	576 849,741
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		612 521,253	584 986,862

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos au 31 décembre 2018

LIBELLE	Note	31/12/2018	31/12/2017
PR1- REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	4.1	21 370,996	22 642,766
a- REVENUS DES ACTION ET VALEURS ASSIMILEES		7 908,145	7 975,925
b- REVENUS DES OBLIG.ET VAL ASSIMILEES		13 462,851	14 666,841
PR2- REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	4.2	7 865,448	5 699,553
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		29 236,444	28 342,319
CH1-A CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	4.3	-6 699,833	-6 260,314
REVENUS NET DES PLACEMENTS		22 536,611	22 082,005
CH2-AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	4.4	-6 685,976	-6 633,531
RESULTAT D'EXPLOITATION		15 850,635	15 448,474
PR4-REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		0,000	0,000
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		15 850,635	15 448,474
PR4-REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (annulation)		0,000	0,000
VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		11 620,043	7 823,733
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		15 116,840	0,000
FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-43,112	-0,811
RESULTAT DE L'EXERCICE		42 544,406	23 271,396

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Exercice clos au 31 décembre 2018

LIBELLE	31/12/2018	31/12/2017
AN1- VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATIONS	42 544,406	23 271,396
a- Résultat d'exploitation	15 850,635	15 448,474
b- Variation des +/- Value potentielle sur titres	11 620,043	7 823,733
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	15 116,840	0,000
d- Frais de négociation de titres	-43,112	-0,811
AN2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDE	-15 450,960	-10 865,040
TRANSACTION SUR LE CAPITAL	0,000	0,000
a-Souscriptions	0,000	314 364,510
Capital	0,000	228 000,000
Régularisation des sommes non distribuables	0,000	86 364,510
Régularisation des sommes distribuables	0,000	0,000
b-Rachats	0,000	-314 364,510
Capital	0,000	-228 000,000
Régularisation des sommes non distribuables	0,000	-86 364,510
Régularisation des sommes distribuables	0,000	0,000
VARIATION DE L'ACTIF NET	27 093,446	12 406,356
AN4- ACTIF NET		
a- En début d'exercice	576 849,741	564 443,385
b- Fin d'exercice	603 943,187	576 849,741
AN5- NOMBRE DE PARTS		
a- En début d'exercice	4 080	4 080
b- Fin d'exercice	4 080	4 080
VALEUR LIQUIDATIVE		
a- En début d'exercice	141,384	138,344
b- Fin d'exercice	148,025	141,384
AN6- TAUX DE RENDEMENT	7,38%	4,12%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
(Les chiffres sont exprimés en dinars)

NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :

« **BNAC CONFIANCE FCP** » est un Fonds Commun de Placement régi par le code des organismes de placement collectif. Il a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds. Il a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 28/06/2006.

La gestion du FCP est confiée à « **BNA-CAPITAUX** » qui agit pour le compte des porteurs des parts.

Le dépositaire exclusif des actifs du FCP est la Banque « **BNA** ».

Les Distributeurs du FCP sont la « **BNA** » et « **BNA-CAPITAUX** »

BNA Capitaux a obtenu l'agrément du CMF pour des changements dans la vie du fonds dont le détail est le suivant :

Changement de dénomination

BNA-CAPITAUX, Intermédiaire en bourse, en sa qualité de gestionnaire de BNAC CONFIANCE FCP a obtenu l'agrément du CMF n°16-2018 du 19 septembre 2018 pour le changement de la dénomination dudit fonds en « FCP BNA CAPITALISATION ».

Cette modification entrera en vigueur à partir du 2 janvier 2019.

Changement de catégorie et des orientations de placement

BNA-CAPITAUX, Intermédiaire en bourse, en sa qualité de gestionnaire de BNAC CONFIANCE FCP a obtenu l'agrément du CMF n°17-2018 du 19 septembre 2018 pour le changement de la catégorie dudit fonds de FCP Mixte à FCP Obligataire.

BNAC CONFIANCE FCP devient un FCP obligataire, destiné à des investisseurs prudents, et investi de la manière suivante :

- ❖ Dans une proportion d'au moins 50% et maximum 80% de l'actif en:
 - Bons du Trésor Assimilables et emprunts obligataires garantis par l'Etat ;
 - Emprunts obligataires ayant fait l'objet d'émissions par appel public à l'épargne.

- ❖ Dans une proportion n'excédant pas 30% de l'actif en:
 - Valeurs mobilières représentant des titres de créance à court terme émis par l'Etat;
 - Valeurs mobilières représentant des titres de créance négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie.

- ❖ Dans une proportion n'excédant pas 5% de l'actif net en titres d'OPCVM Obligataires.
- ❖ Dans une proportion de 20% de l'actif en liquidités et quasi-liquidités.

Ces modifications entreront en vigueur à partir du 2 janvier 2019.

Changement du mode d'affectation des résultats

Le Conseil d'Administration de BNA-CAPITAUX, réuni en date du 19 juillet 2018, a décidé de modifier le mode d'affectation des résultats de BNAC CONFIANCE FCP qui devient un FCP de type capitalisation.

Par conséquent, les sommes distribuables ne seront plus distribuées et seront intégralement capitalisées et ce, à compter de l'exercice 2018.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers relatifs à l'exercice allant du premier janvier au 31 décembre 2018 sont établis conformément aux normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

2. Règles et méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base, et notamment :

- Hypothèse de la continuité de l'exploitation
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement
- Convention du coût historique
- Convention de la périodicité
- Convention de la réalisation du revenu
- Convention de l'objectivité
- Convention de rattachement des charges aux produits
- Convention de prudence
- Convention de permanence des méthodes

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille à leur valeur de réalisation.

Les principes comptables les plus significatifs adoptés par le Fonds Commun de Placement « BNAC CONFIANCE FCP » pour l'établissement de ses comptes annuels se présentent comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et revenus y afférents:

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation, en date d'arrêté, des placements en actions et valeurs assimilées:

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative ou au cours moyen pondéré de la dernière cotation.

Les titres des OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable et apparaît aussi comme composante du résultat net de l'exercice.

2.3 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds BNAC CONFIANCE FCP figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2.4 Evaluation, en date d'arrêté, des placements monétaires :

Ces titres sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5 Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3- NOTES SUR LE BILAN :

3-1 Note sur le Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2018 à 486 935,172 DT contre 464 339,797 DT au 31 Décembre 2017. Il se détaille comme suit :

Désignation des titres	Nombre de titres	Cout d'acquisition	Valeur au 31-12-2018	% ACTIFS	% ACTIFS NET
Actions et valeurs assimilées		173 252,166	209 681,401	34,23%	34,72%
<u>Actions et droits rattachés</u>		145 175,735	181 086,511	29,56%	29,98%
AIR LIQUIDE	124	14 685,000	10 538,760	1,72%	1,74%
ATL	4 000	12 150,000	10 712,000	1,75%	1,77%
ATTIJ BANK	1 025	24 680,000	43 866,925	7,16%	7,26%
BNA	2 200	21 422,857	30 714,200	5,01%	5,09%
EURO-CYCLE	600	11 352,053	11 190,600	1,83%	1,85%
SFBT	1 515	21 972,487	35 693,400	5,83%	5,91%
BT	1 500	10 850,000	11 962,500	1,95%	1,98%
CITYCARS	1 000	13 734,138	11 352,000	1,85%	1,88%
OFFICEPLAST	925	1 650,200	2 432,750	0,40%	0,40%
TVAL	409	12 679,000	12 623,376	2,06%	2,09%
TITRES OPCVM		28 076,431	28 594,890	4,67%	4,73%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	270	28 076,431	28 594,890	4,67%	4,73%
Emprunts de sociétés		268 309,700	277 253,771	45,26%	45,91%
AIL2015-1 7ANS CATB 7.85%	300	24 000,000	24 611,138	4,02%	4,08%
CIL 2015/1	300	12 000,000	12 402,411	2,02%	2,05%
AMEN BANK2014-1	400	16 000,000	16 793,881	2,74%	2,78%
ATL 2014-1	250	5 000,000	5 232,000	0,85%	0,87%
BTK 2012-1	250	3 572,500	3 595,685	0,59%	0,60%
HL2013-2	250	15 000,000	15 741,846	2,57%	2,61%
MODERNLEASING2012	90	3 600,000	3 762,581	0,61%	0,62%
TL 2013-2	200	12 000,000	12 659,638	2,07%	2,10%
UIB2011-2	220	3 137,200	3 273,511	0,53%	0,54%
HL 2015-2 CAT B7 ANS	200	20 000,000	20 960,066	3,42%	3,47%
TL 2016 SUB CAT B 7 ANS	350	35 000,000	36 842,707	6,01%	6,10%
CIL 2016/1	150	9 000,000	9 340,274	1,52%	1,55%
BNA SUB 2017-1	400	32 000,000	33 141,830	5,41%	5,49%
BNA SUB 2018 CAT B TMM+2,25%	300	30 000,000	30 831,097	5,03%	5,10%
CIL 2018 10,6%	380	38 000,000	38 052,971	6,21%	6,30%
TL 2018 SUB CAT A 5 ANS	100	10 000,000	10 012,135	1,63%	1,66%
TOTAL		441 561,866	486 935,172	79,50%	80,63%

Les mouvements intervenus sur le portefeuille au cours de 2018 :

	Opérations	Cout d'acquisition	Prix de cession/Remboursement	Plus-value réalisée
Actions cotées	Achat	12 748,000		
	Vente	25 063,780	40 180,620	15 116,840
Titres OPCVM	Achat	0,000		
	Vente	0,000		
Obligation	Achat	78 000,000		
	Remboursement	53 515,050	53 515,050	0,000
Conversion de droits	Entrée	9 738,080		
	Sortie	9 738,080		

3-2 Placements monétaires et disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2018 à 125 586,081 DT contre 120 647,065 DT au 31 Décembre 2017. Il se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2018	% de L'actif net
Placements à terme	77	77 000,000	77 157,850	12,78%
Disponibilités			48 428,231	8,02%
TOTAL			125 586,081	20,79%

3-3 Opérateurs créditeurs :

Le poste « opérateurs créditeurs » totalise au 31 Décembre 2018 un montant de 2 594,596 DT contre 2 442,456 DT pour l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

LIBELLE	31/12/2018	31/12/2017
- DISTRIBUTEURS	1 218,155	1 138,245
- DEPOSITAIRE	152,942	144,910
- GESTIONNAIRE BNAC	1 223,499	1 159,301
TOTAL	2 594,596	2 442,456

3-4 Autres créditeurs divers :

Le poste « autres créditeurs divers » totalise au 31 Décembre 2018 un montant de 5 983,470 DT contre 5 694,665 DT pour l'exercice précédent, et se détaillent comme suit

LIBELLE	31/12/2018	31/12/2017
AUTRES CREDITEURS (CMF)	51,181	44,111
ETAT RETENUE A LA SOURCE	282,500	-
HONORAIRE CAC	5 649,789	5 650,554
TOTAL	5 983,470	5 694,665

3-5 Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2018 se détaillent ainsi :

LIBELLE	31/12/2018
<u>Capital début de l'exercice</u>	561 397,732
Montant en nominal	408 000
Nombre de titres	4 080
Nombre de porteurs de parts	7
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	0,000
Nombre de titres émis	0,000
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	0,000
Nombre de titres rachetés	0,000
<u>Autres mouvements</u>	26 693,771
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	11 620,043
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	15 116,840
Frais de négociation de titres	-43,112
<u>Capital fin de l'exercice</u>	588 091,503
Montant en nominal	408 000
Nombre de titres	4 080
Nombre de porteurs de parts	7

3-6 Notes sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts. Le solde de ce poste au 31-12-2018 se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
- Sommes distribuables des exercices antérieurs	1,049	3,535
- Résultat distribuable de l'exercice	15 850,635	15 448,474
- Régul résultat distribuable de l'exercice	0,000	0,000
TOTAL	15 851,684	15 452,009

4- NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT :

4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 21 370,996 DT pour l'exercice 2018 contre 22 642,766 DT pour l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
- Revenus des actions et valeurs assimilées	7 908,145	7 975,925
- Revenus des obligations et valeurs assimilées	13 462,851	14 666,841
TOTAL	21 370,996	22 642,766

4-2- Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice 2018 à 7 865,448 DT contre 5 699,553 DT pour l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
- Intérêts sur comptes de dépôt	177,253	790,594
- Revenus des placements à terme	7 688,195	4 908,959
TOTAL	7 865,448	5 699,553

4-3 Charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour l'exercice 2018 à 6 699,833 DT contre 6 260,314 DT pour l'exercice précédent et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
- Commission de distribution (BNA et BNAC)	1 218,155	1 138,245
- Commission de dépôt (Banque Nationale Agricole)	609,090	569,118
- Commission de gestion (BNA CAPITAUX)	4 872,588	4 552,951
TOTAL	6 699,833	6 260,314

4-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice 2018 à 6 685,976 DT contre 6 633,531 DT pour l'exercice précédent et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
- Autres charges d'exploitation	306,300	-
- Impôt & Taxes	120,000	411,001
- Redevance CMF	609,023	569,054
- Rémunération CAC	5 649,835	5 649,998
- Frais divers bancaires	0,818	3,478
TOTAL	6 685,976	6 633,531

5- AUTRES INFORMATIONS :

5-1 Données par part :

LIBELLE	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
• Revenus des placements	7,166	6,947	5,748	5,047	5,156
• Charges de gestion des placements	-1,642	-1,534	-1,494	-1,407	-1,354
• Revenu net des placements	5,524	5,413	4,254	3,641	3,802
• Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
• Autres charges	-1,639	-1,626	-1,609	-1,612	-1,566
• Résultat d'exploitation	3,885	3,787	2,645	2,028	2,236
• Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,019	0,000	0,000
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	3,885	3,787	2,664	2,028	2,236

• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,000	0,000	-0,019	0,000	0,000
• Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	2,848	1,917	-1,599	13,725	-0,211
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	3,705	0,000	10,097	-9,321	0,563
• Frais de négociation de titres	-0,011	0,000	-0,049	-0,074	-0,051
Plus ou moins-value sur titres et frais de négociation	6,543	1,917	8,449	4,330	0,301
Résultat net de l'exercice	10,428	5,704	11,094	6,358	2,537
Résultat non distribuable de l'exercice	6,543	1,917	8,449	4,330	0,301
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,178	0,000	0,000
Somme non distribuables de l'exercice	6,543	1,917	8,627	4,330	0,301
Distribution de dividendes	3,787	2,663	2,029	2,236	1,213
Valeur Liquidative	148,025	141,384	138,344	129,082	124,96

5-2 Ratios de gestion des placements :

LIBELLE	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
• Charges de gestion des placements / actif net moyen :	1,10%	1,10%	1,10%	1,10%	1,10%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	1,10%	1,17%	1,18%	1,26%	1,28%
• Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	2,60%	2,71%	1,94%	1,59%	1,82%

5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :

- **Gestionnaire :**

La gestion du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP » est confiée à la Société « BNA CAPITAUX ». Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds commun de placement.

En contrepartie de ses prestations, la « BNA CAPITAUX », perçoit une rémunération de 0,8% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

La commission de gestion s'élève au 31/12/2018 à 4 872,588 dinars.

- **Dépositaire :**

La Banque Nationale Agricole « BNA » assure les fonctions de dépositaire des titres et des fonds du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP », et ce en vertu d'une convention datée du 10/01/2006.

Elle est chargée, notamment, à ce titre :

- de la conservation des titres et des fonds du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP »;
- de l'encaissement des revenus s'y rattachant ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissement, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que du respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum et maximum du fonds commun de placement.

En contrepartie de ses prestations, la Banque Nationale Agricole « BNA » perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net et payable trimestriellement.

La commission de dépositaire s'élève au 31/12/2018 à 609,090 dinars.

- **Distributeurs :**

La recherche des nouveaux souscripteurs est assurée par les agences de la Banque Nationale Agricole « BNA » et BNA Capitaux. La rémunération accordée en contrepartie de cette prestation est de 0,2% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

La commission de distribution s'élève au 31/12/2018 à 1 218,155 dinars.

6- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE:

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 21 Mars 2019. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.